

seule fois: lorsque l'Angleterre a laissé de côté l'étalon or. Mais il revient à la charge chaque année et demande au Parlement canadien de lui accorder ce pouvoir sous prétexte de sauvegarder la paix, l'ordre et la bonne administration, afin de faire ce que bon lui semblera. Cette disposition lui permettra de faire tout ce qu'il voudra.

J'ai à la main un état indiquant les raisons pour lesquelles le Gouvernement a reçu un blanc-seing et sous le régime de quoi il s'est mis à l'œuvre. Bien que j'aie déjà parlé de cette question, l'autre jour, je vais y revenir aujourd'hui. Je me contenterai de rappeler que le Gouvernement a accordé des garanties aux provinces pour leur venir en aide pendant cette période de marasme général; mais j'insisterai davantage sur l'acte qu'il a posé en garantissant aux banques les avances de fonds faites à la compagnie de Beauharnois.

M. McGIBBON: Que dites-vous du blé?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Mon honorable ami fait-il allusion à la garantie accordée aux banques au sujet de la prétendue stabilisation du marché?

M. McGIBBON: C'était dans le but de rendre service aux cultivateurs de l'Ouest; pourquoi établir une différence?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Il est aussi mal de dire que vous déléguez à l'Exécutif le pouvoir de garantir l'achat du blé que celui de faire des avances de fonds à la compagnie de Beauharnois. Je ne dis pas que le Parlement aurait refusé de lui conférer ce pouvoir si le Gouvernement le lui avait demandé,—pas le moins du monde. Je ne me demande pas s'il y aurait eu un long débat au sujet de la question de la garantie aux banques relativement aux avances à la compagnie pour achever les travaux commencés à Beauharnois, mais...

M. McGIBBON: L'entreprise de Beauharnois n'a pas été lancée par nous.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Non, mais le Gouvernement l'a adoptée comme sienne.

Quelques VOIX: Non, non.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Mais oui, il l'a adoptée. Un de ces jours, je discuterai cette question à fond. Puis, pensez-vous que, lorsqu'une majorité des membres de la Chambre a délégué au Gouvernement le pouvoir de faire des avances pour l'allègement du chômage, on pouvait prévoir que l'Exécutif allait faire servir ce pouvoir à garantir les obligations de Terre-Neuve? Je doute fort que mon honorable ami, probablement aussi ardent conservateur que je suis fervent libé-

[L'hon. M. Stewart (Edmonton).]

ral, ait pu soupçonner que le Gouvernement allait engager le crédit du Canada à l'étranger au bénéfice de Terre-Neuve.

Je sais que mon honorable ami sera d'accord avec moi au sujet de la garantie dont je vais maintenant parler, celle qui a été accordée au sujet de la Dominion Steel and Coal Corporation pour la fabrication des rails d'acier. Je n'en dirai pas grand'chose, si ce n'est pour souligner ce fait que, si le Gouvernement a cru devoir, de toute nécessité, avoir recours à ce moyen, aucune raison ne pouvait l'empêcher d'agir de même au sujet des autres questions, même à la suite des objections soulevées par l'opposition relativement à cette garantie d'un peu plus d'un million de dollars. Il en est de même des avances faites à l'Algoma Steel Corporation et au chemin de fer Pacifique-Canadien. A l'exception des deux aciéries, rien n'établit clairement que ces avances de fonds aient servi à fournir du travail à ceux qui n'en avaient pas. Il est vrai que le Gouvernement a garanti un prêt de 2 millions de dollars au Pacifique-Canadien dans le but de donner du travail à ses employés, mais il ne s'agissait pas du tout de donner du travail lors de la garantie des 60 millions prêtés à ce même chemin de fer. Quoique je ne veuille pas être mal compris ou qu'on dise que je suis opposé à ces garanties, je tiens cependant à ce qu'il soit bien entendu que je m'oppose à leur modalité. Les garanties ont été données sous l'empire des dispositions de la loi des secours aux chômeurs que tout le monde ici supposait devoir soulager les Canadiens dans la misère. Peut-être ces institutions tombent-elles dans cette catégorie, mais, monsieur l'Orateur, nous de ce côté (*la gauche*), nous nous opposons à ce qu'on agisse de cette façon sous l'empire d'une mesure de secours aux chômeurs. Nous ne disons pas ce que nous ferions si ces questions se présentaient à nous-mêmes, malgré que, personnellement, j'en aurais contesté un grand nombre. Mais je prétends que l'on doit condamner autant que possible cette méthode qui fait qu'on engage le crédit de la nation pour des sommes aussi énormes que cela s'est fait en invoquant la loi relative à l'allègement du chômage.

Les vieux membres du Parlement ont une idée de ce que sont les droits du Parlement et des luttes qu'il a fallu engager pour les obtenir. Personnellement, tout ce qui se passe autour de moi à notre époque me préoccupe considérablement. Je sais combien les gens de notre pays et aussi d'autres nations ont dû lutter pour obtenir leur liberté politique et individuelle. Mais aujourd'hui nous traversons une crise grave et tout le monde est préoccupé: non seulement les chômeurs, mais,